COMMUNE DE **BELFAUX**

Déchetterie communale de Belfaux

Accessible uniquement aux habitants disposant de la vignette remise par la commune

Heures d'ouverture:			
Lundi	16h00-18h00	**Jeudi**	Fermé
Mardi	09h00-11h00	**Vendredi**	15h00-18h00
Mercredi	16h30-18h30 (hiver) / 17h00-20h00 (été)	**Samedi**	09h00-11h30 et 13h30-16h00

Tarifs:

Taxe annuelle pour ménages	1 personne seule	Fr. 50.00 + TVA 8%
	2 personnes	Fr. 75.00 + TVA 8%
	3 personnes et plus	Fr. 125.00 + TVA 8%
Taxe annuelle pour entreprises industrielles, artisanales, agricoles selon convention séparée avec la Commune de Belfaux		Fr. 200.00 + TVA 8%
Prix des sacs et clips SACCO TVA incluse	Sac de 17 litres	Fr. 1.60 /p. ou Fr. 16.00 /10 sacs TVA
	Sac de 35 litres	Fr. 2.10 /p. ou Fr. 21.00 /10 sacs
	Sac de 60 litres	Fr. 3.35 /p. ou Fr. 33.50 /10 sacs
	Sac de 110 litres	Fr. 6.20 /p. ou Fr. 31.00 / 5 sacs
	Conteneur 600 litres	Fr. 32.00 le clip

Déchets encombrants:

Une benne est à disposition des ménages toute l'année pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres, tel que mobilier usagé (armoires démontées, tables, chaises, matelas, tapis), matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), etc. Les sacs poubelles sont interdits. Le métal devra être séparé et déposé dans la benne prévue à cet effet

Meubles usagés:

Les meubles usagés, mais en bon état, sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce (026 484 82 40) et/ou Emmaüs (026 424 55 67)

Langes:

Les couches pour bébés doivent être mises dans des sacs en plastique transparents

Déchets non acceptés :

Les déchets non acceptés peuvent être déposés chez SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDEF à Posieux (026 409 73 33), les frais sont à la charge du déposant. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel. Les autres déchets doivent être retournés chez le fournisseur.

Accès et fluidité du trafic

Bien que la déchetterie soit devenue un lieu de rencontre important, il est impératif de décharger rapidement ses déchets et ensuite de sortir son véhicule, ceci pour assurer la fluidité du trafic et faciliter l'accès aux autres personnes. Veuillez aussi respecter les zones de circulation et de parcage, **ainsi que les consignes du responsable de la déchetterie**. Si vous souhaitez rester quelques moments pour discuter avec vos connaissances, vous pouvez le faire en parquant votre véhicule à l'extérieur de la déchetterie.

COMMUNE DE **BELFAUX**

Gestion des déchets

Déposables à la déchetterie

- Aluminium (propre)
- Appareils électroniques (PC, imprimantes, électronique de loisirs)
- Appareils électroménagers et électriques (y compris frigos, congélateurs, cuisinières, fours, micro-ondes, scies, perceuses, raboteuses, etc.)
- Batteries de voiture ou autre
- Bois, branchages (diamètre 20cm max, sans plastic ou pierres)
- Boîtes de conserves en fer blanc et cannettes en alu (lavées et sans papier)
- Capsules Nespresso
- Cuivre, plomb, zinc, inox
- Déchets verts: gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, déchets de cuisine tels que épluchures, produits de la taille des arbres, haies et arbustes
- Ferraille (vélo sans les pneus)
- Gravats
- Habits, souliers et tissus usagés ou démodés en bon état (dans la benne Croix-Rouge)
- Habits, souliers et tissus usagés quel que soit l'état (dans la benne Tell-Tex)
- Huile végétale ou minérale
- Lampes et néons
- Litières granuleuses pour chiens et chats (déchets inertes)
- Mobilier (les meubles doivent être impérativement démontés ou cassés pour diminuer leur volume au maximum). Les pièces métalliques doivent être retirées des meubles et éliminées dans la benne du vieux métal.
- Miroirs
- Pain (sec et non moisi)
- Papier et carton (propre et sans matières plastiques)
- PET (comprimé et bouchon remis en place)
- Piles
- Porcelaine
- Sacs officiels SACCO
- Sagex et autres chips
- Skis
- Verre blanc, vert ou brun (sans métal, ni capsules)

Non déposables à la déchetterie

- Cadavres et déchets d'abattage d'animaux
- Déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisines ou salles de bain, etc. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon.
- Déchets valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation (acceptés uniquement si convention signée)
- Déchets non valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation. Ceux-ci doivent être amenés directement SFR ou à la SAIDEF.
- Huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat
- Médicaments
- Meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachat ou héritage de maison, d'appartement. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement SFR ou à la SAIDEF.
- Pneus de toutes espèces
- Pièces détachées automobiles
- Produits chimiques
- Restes de peinture et solvants
- Sacs à poubelle noirs remplis de divers petits objets. Ceux-ci doivent être éliminés via sacs SACCO officiels. Un contrôle peut être effectué par le responsable de la déchetterie.
- Souches d'arbres
- Troncs d'arbres avec diamètre supérieur à 20 cm

A mettre dans les SACCO

- Bidons et bouteilles de moins de 2 litres
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles en PVC
- Bouteilles de cosmétiques
- Briques de boissons
- Emballages en plastique
- Emballages mixtes (alu-plastique et alu-papier)
- Litières (sable, copeaux) pour petits animaux
- Restes de repas cuits ou assaisonnés